

Réouverture du Fort de Petite-Synthe ce jeudi 21 mai

Après la plage, c'est le Fort de Petite-Synthe qui s'ouvre de nouveau à la promenade. Ce vaste espace naturel cher aux Petits-Synthois bénéficie des possibilités offertes par le décret du 11 mai 2020 sur les grands parcs situés en marge du tissu urbain, au même titre que le parc du Fort Vallières et celui du Fort Louis.

Comme ailleurs, les règles de distanciation sociale doivent y être respectées et le port du masque est recommandé. Chacun gardera un mètre de distance avec les autres et les rassemblements sont limités à dix personnes. Le footing est autorisé, en respectant une distance de 10 mètres avec les autres. Les attractions restent fermées, et les jeux de ballon, raquettes, frisbee etc. sont interdits.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse
Ville de Dunkerque
06 07 10 92 69
lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication
Ville de Dunkerque
06 08 76 93 95
eric.angelica@tud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication
Ville de Dunkerque
03 28 26 26 39
thomas.roussez@tud.fr